



# COSMED

## Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Allergènes // Fiche de données de Sécurité // Arabie Saoudite // MDD // Formation // Le coin du dirigeant.

## Étiquetage des allergènes : Cosmed, co-rédacteur de la position hybride de l'industrie



En attendant le rapport officiel de la Commission Européenne, suite à la consultation publique sur l'étiquetage des allergènes, l'UEAPME (Association Européenne représentant les Petites et Moyennes Entreprises), à l'initiative de Cosmed, de l'Ifra et de Cosmebio, a défendu une position hybride, mais pragmatique, qui garantit la transparence pour le consommateur par :

- Le maintien d'un étiquetage on-pack pour les

allergènes préoccupants, garantissant ainsi leur lisibilité ;

- Et la création d'un pictogramme simple et aisément compréhensible renvoyant vers un site internet listant tous les ingrédients (inclus la liste exhaustive des sensibilisants cutanés contenus dans le Produit). Ce site permettra aux fabricants d'y ajouter toute information pertinente, notamment celles relatives à la présence d'allergènes et les conseils d'utilisation et de prévention.

La proposition de réglementation devrait être soumise au vote fin 2015.

[// Plus d'infos](#)



## Fiche de Données de Sécurité : nouveau format applicable au 1er juin 2015

À partir du 1er juin 2015, seul le règlement CLP sera applicable en matière de classification et d'étiquetage pour les substances et les mélanges. Ainsi, la Fiche de Données de Sécurité devra être au format de l'Annexe II du Règlement n°453/2010.

[// Plus d'infos](#)

A noter : le calendrier de toutes vos obligations réglementaires sera présenté lors des Rencontres Réglementaires du 26 mars 2015 à Marseille.

[// Plus d'infos](#)



## Arabie Saoudite : l'enregistrement des produits cosmétiques est devenu obligatoire

À l'instar de la réglementation européenne, la SFDA, responsable de la réglementation des produits cosmétiques en Arabie Saoudite, impose dorénavant l'enregistrement des produits cosmétiques. À ce titre, un portail d'enregistrement global (eCosma - ) a été mis en place. Les produits Oral Care seront les premiers concernés dès le mois d'avril 2015. Un calendrier, définissant l'entrée en application de l'enregistrement par catégorie de produits, est également publié.

[// Plus d'infos](#)



## MDD : l'innovation moteur de croissance

Les MDD (Marques De Distributeurs) peinent à investir le domaine de l'hygiène et de la beauté. La raison principale est que les consommateurs sont méfiants quant aux produits de soin et de beauté qu'ils utilisent. Selon Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed, « *en cosmétique, l'histoire d'une marque est aussi importante que l'efficacité de ses produits, (...) or les MDD, dont le principal avantage perçu par le consommateur est le prix, se construisent plutôt dans les produits qui ne sont pas du soin* ». Ainsi, pour une croissance à long terme, les MDD doivent compter sur la seule innovation comme moteur de développement. En 2014, la croissance du secteur DPH (Droguerie, parfumerie, hygiène) a été portée par cette innovation : 20% des produits vendus avaient moins de trois ans contre 10% pour l'ensemble des Produits de Grande Consommation. **Les défis de l'innovation en cosmétique, pour les MDD, seront abordés lors d'une table ronde, à laquelle participera le Président de Cosmed, le 1er avril, au salon MDD Expo.**

[// Plus d'infos](#)



## Réforme de la Formation, frein ou levier de développement pour les entreprises de la Cosmétique ?

L'an dernier, les médias ont largement évoqué les "32 milliards de la Formation" La Réforme de la Formation, votée le 5 mars 2014, n'a fait depuis, qu'ajouter de l'incertitude, voire de l'inquiétude quant au devenir d'une telle "manne"...

Les entreprises de la cosmétique ont toujours investi dans la formation professionnelle, que ce soit en formation initiale, par l'apprentissage ou l'alternance et par la formation continue des collaborateurs.

**La Loi étant applicable depuis le 1er janvier 2015, quels seront les changements pour nos entreprises ?**

Les réponses dans une fiche mémo, réalisée par Michel Farhi, Président National de la Fédération des CSFC, et co-gérant de Faire +, partenaire formation de Cosmed.

[// Plus d'infos](#)



## Le coin du Dirigeant

- **Frais professionnels** : l'URSSAF publie en mars 2015 le nouveau barème des indemnités kilométriques et des indemnités forfaitaires des petits déplacements. Plus d'infos sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr).

- **Droit du Travail et RSE** : la nouvelle version de la norme SA 8000 pour la responsabilité sociale de l'entreprise entrera en application à partir de mai 2015. Cette norme encourage les entreprises à adopter des pratiques socialement acceptables dans le domaine du travail. [Plus d'infos.](#)

COSMED - LA CITE DE LA COSMÉTIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - [WWW.COSMED.FR](http://WWW.COSMED.FR)

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

